



Compte-rendu du CTL du 25 septembre 2018

Membres présents pour les organisations syndicales :

Solidaires : 4 présents dont un expert pour 3 sièges

FO : 3 présents pour 3 sièges

La CGT : 2 présents pour 1 siège

En préambule, nous avons lu la déclaration liminaire jointe en annexe. Cette déclaration revient sur les couacs gouvernementaux qui ont eu lieu cet été concernant la mise en place ou non du PAS (prélèvement à la source) qui a fait de la DGFIP le centre d'intérêt des éditorialistes. Nous sommes également revenus sur la communication demandée par la DG autour du PAS (car finalement la mise en place sera bien effective au 01/01/2019) et largement relayée par la DDFIP notamment avec quatre jeudis sur Lons pendant le marché. Les cadres du département vont sur le marché alpaguer les usagers afin qu'ils viennent écouter la bonne parole au CARCOM.

Le DDFIP a souhaité répondre à notre déclaration liminaire. Il ne reconnaît pas que la DGFIP soit la source de quolibets des éditorialistes (il ne doit pas écouter les mêmes stations de radio que nous!). Il assume pleinement le rabattage du jeudi sur le marché, il pense que c'est un bon moyen de communication. Nous pensons pour notre part ne pas avoir les moyens des désirs de la DG (plus d'agents dans les services pour faire le travail mais on trouve quand même des cadres supérieurs pour « racoler » sur le marché).

Il reconnaît par ailleurs que, sur la forme, les services vont devoir faire face à une charge de travail supplémentaire lors de la mise en place sans pour autant bénéficier d'agents supplémentaires.

Ordre du jour :

➤ Transfert de la mission CSP (contrôle sur pièce) d'initiative des SIP (service impôts des particuliers) vers le PCRП (pôle de contrôle revenus-patrimoine) au 01/01/2019

Le sujet a déjà été évoqué lors du CHSCT du 18/09/2018. Le transfert de la mission CSP d'initiative des SIP vers le PCRП au 01/01/2019 est la déclinaison locale d'un projet national. Il y a deux ans, le sujet avait déjà été évoqué mais la DDFIP n'avait pas souhaité mettre en pratique la restructuration afin de ne pas « déshabiller » les SIP. Aujourd'hui, la DG ne laisse plus le choix aux DDFIP, elle impose ce transfert.

Sur les 4 SIP, la charge de travail est évaluée par la DDFIP à 2,6 ETP (équivalents temps plein). La DDFIP a donc décidé que la nouvelle cellule unique CSP sera composée de 3

cadres B. Cette cellule verra son objectif CSP augmenter de 20 %. La DDFIP justifie ce transfert par une meilleure homogénéité du traitement de la mission. En effet, d'après celle-ci, les quatre SIP n'appréhendent pas la mission de la même manière et les contrôles sont moins fréquents sur certains SIP.

Deux transferts d'emplois (un par Lons et un par Dole) sont prévus, le PCRП devant fournir le troisième emploi.

Vote : quatre votes contre et trois abstentions.

Nous avons voté contre ce transfert pour les mêmes raisons qu'en CHSCT c'est à dire, que pour nous, ce n'est que le moyen de supprimer encore et toujours des emplois. En effet, avec la fin de la TH et la mise en place du PAS, c'est la mort non encore annoncée mais très probable des SIP.

Il est à noter que lors du CHSCT, toutes les OS ont voté contre alors que pour ce CTL (une semaine plus tard), le vote n'est plus le même. Les élus CGT s'efforcent de communiquer entre eux avant chaque instance afin d'avoir une certaine cohérence dans leurs votes. Nous ne nous déjugeons jamais face à la direction, nous restons constants dans notre opinion.

➤ **Le PAP (plan annuel de prévention) du DUERP (document unique d'évaluation des risques professionnels) 2018 de la DDFIP 39**

Ce sujet a également été présenté lors du dernier CHSCT de manière très complète (cf compte rendu du dit CHSCT). Une réunion a eu lieu dans chaque service afin d'alimenter le DUERP.

Un groupe de travail composé de chefs de service, d'un membre de certaines OS (dont la CGT) et de la direction s'est ensuite réunie afin de fusionner les différents risques recensés dans les services.

Le DUERP comportait initialement 307 lignes recensées par les différents services, dont 31 % de risques psycho-sociaux (RPS).

Le DUERP départemental (document fusionné) comporte 63 lignes, dont 30 % de RPS.

A l'issue du DUERP, un programme annuel de prévention (PAP) doit être élaboré afin de réduire au maximum l'ensemble des risques recensés sur le DUERP.

Le PAP départemental comporte 32 lignes, dont 25 % de RPS.

Contrairement aux années précédentes, la nouveauté de ce PAP est la prise en compte de certains RPS. Cependant, les solutions proposées sont à notre avis trop simplistes pour aboutir à une solution pérenne (formation, groupe de travail accueil). Nous avons vivement regretté l'absence de prise en compte de toutes les lignes du DUERP sur le ressenti des agents concernant la perte d'intérêt du travail, la dégradation du service rendu, sur le travail non reconnu, sur le travail dans l'urgence... En effet, seuls les risques relevant de l'accueil ont été repris sur le PAP.

Pour la CGT, si le PAP progresse un peu sur la prise en compte des RPS, il ne va pas assez loin et reste finalement assez superficiel.

➤ **Questions diverses :**

➤ La DDFIP nous a annoncé le report de la fusion des deux SPF d'une semaine sur demande des notaires. La fusion aura lieu la nuit du 13/11 au 14/11. Toutes les autres modalités exposées lors du dernier CTL (11/09/2018) restent inchangées à savoir une fermeture au public une semaine auparavant.

La DDFIP nous a annoncé devoir travailler sur les comptes d'imputation provisoire d'enregistrement qui constituent une lourde charge de travail pour les agents. La DDFIP positionnera un ou deux EDR sur la mission.

➤ Le prochain CTL devrait avoir lieu le 13/11 et le CHSCT le 12/11 ? Ces deux instances évoqueront les sujets suivants : sécurité action prévention contre le terrorisme, déploiement du télé travail si la note nationale est sortie, la vente du site de Poligny si elle est actée, le bilan de la formation professionnelle.

Si vous avez des remarques, des questions, des interrogations, n'hésitez pas à nous contacter, nous nous ferons le relais auprès de la direction.

Le CTL emploi aura lieu courant janvier 2019 car la période de réserve pour cause d'élections professionnelles courra en décembre. Pour rappel, la loi de finance a voté la suppression de 2300 emplois à la DGFIP!!!

➤ Nous avons demandé si la DDFIP allait recruter des emplois PACTE ?

La réponse est négative mais tous les services civiques (quatre) seront recrutés. Un cadre A recruté dans le cadre de travailleur handicapé devrait arriver au PGF et deux cadres A sorties d'école devraient rejoindre le département, un dans la filière GP et un au SPF.

La séance est levée à 11h58

Les représentantes de la CGT Finances Publiques
Valérie FIACRE et Myriam FOURNY